



ASSOCIATION CATHOLIQUE
CANADIENNE DE LA SANTÉ
CATHOLIC HEALTH
ASSOCIATION OF CANADA

PUBLICATION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

L'ACCS DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ADOPTER LE PROJET DE LOI C-47 AVANT LES PROCHAINES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Ottawa – La nouvelle de la semaine dernière au sujet des scientifiques écossais qui ont réussi à cloner une brebis rappelle qu'il faut adopter au plus tôt le projet de loi C-47 (la loi sur les techniques de reproduction et de génétique).

Plus de trois années se sont écoulées depuis que la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction a remis son rapport au gouvernement du Canada. Ce document recommande fortement deux choses : imposer des limites juridiques sur l'utilisation de ces techniques et former un organisme de réglementation pour en gérer l'utilisation.

Plus de huit mois ont passé depuis que le ministre de la Santé, David Dingwall, a déposé le projet de loi C-47, qui est une première étape vers l'interdiction du recours aux nouvelles techniques de reproduction et de génétique les plus inquiétantes. La liste des pratiques interdites comprend le clonage d'embryons humains. Les audiences publiques sur ce projet de loi n'ont pas encore débuté.

«L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est d'avis que l'interdiction des 13 méthodes mentionnées dans le projet de loi constitue une étape importante pour sauvegarder le respect de la vie et de la dignité humaines ainsi que les valeurs des Canadiens», a précisé M. Raymond Lafond, président du conseil. L'Association craint toutefois que la loi ne sera pas adoptée avant les prochaines élections fédérales, ce qui laisse planer un doute quant à l'avenir de ce projet de loi.

Compte tenu du fait que le public est de plus en plus informé et inquiet au sujet des techniques de reproduction et de génétique, l'ACCS pense que le moment est venu pour le gouvernement du Canada de réitérer son engagement envers le projet de loi C-47. «Nous demandons au ministre de la Santé de veiller à ce que, une fois les audiences publiques terminées, tous les efforts nécessaires soient déployés pour déposer le projet de loi à la Chambre des communes et le faire approuver par le Sénat avant les prochaines élections fédérales.»

– 30 –

/2

PL
K

: (613) 731-7148
: (613) 731-7797
@web.net

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique romaine. Parmi ses membres, on compte huit associations provinciales / régionales, 34 membres propriétaires d'établissements de soins de santé, 127 hôpitaux et foyers de soins de santé, huit membres moraux, 106 membres associés (communautés religieuses, diocèses, etc.), ainsi que 276 membres individuels. L'ACCS se préoccupe de la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social.

**INFORMATION: Richard Haughian, DTh
Président
(613) 731-7148**

**Le 4 mars 1997
(03-97)**